

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} décembre 2025 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères Jasmine Sharma, Nancy Dallaire, Sarah Champagne et Vanessa Leduc ainsi que les conseillers Alexandre Ménard-Levasseur et John McRae sous la présidence du maire Paul Dumoulin, formant quorum.

Absences :

Les conseillers Luc Marsan et François Séguin.

Sont également présents :

Le directeur général Olivier Van Neste et la greffière Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

25-12-0767 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville du 1^{er} décembre 2025 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

25-12-0768 Adoption du procès-verbal

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

25-12-0769 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-12-0770 Appui à la Journée lavande 2026

CONSIDÉRANT que l'organisme Épilepsie Montérégie, actif depuis 38 ans, soutient les personnes vivant avec l'épilepsie et leurs proches dans la région de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que la Journée lavande, instaurée par la *Loi nationale* en 2012, est reconnue au Canada comme journée officielle de sensibilisation à l'épilepsie;

CONSIDÉRANT que l'épilepsie touche environ une personne sur cent, sans distinction d'âge ou d'origine, et demeure entourée de préjugés et de méconnaissance;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités à cette journée contribue à briser l'isolement, à sensibiliser la population et à démontrer la solidarité envers les citoyennes et citoyens concernés;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la Journée lavande qui se tiendra le 26 mars 2026 par l'illumination du pôle municipal en couleur lavande.

« ADOPTÉE »

25-12-0771 Autorisation, soutien technique et aide financière / Défi Hivernal 2026

En conformité avec l'article 328 de la *Loi sur les et villes*, la conseillère Sarah Champagne déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club de course à pied Les Vadrouilleurs de Vaudreuil-Soulanges pour la tenue du Défi Hivernal;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de promouvoir l'activité physique chez les 17 ans et moins;

CONSIDÉRANT la Politique d'incitation à la pratique d'activités physiques par laquelle la Ville souhaite notamment participer à l'amélioration de la santé physique et psychologique de ses employés;

CONSIDÉRANT la recommandation positive pour les parcours des 5 et 10 km par le Service des travaux publics et le Service des loisirs et de la culture;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la tenue de la 3^e édition du défi hivernal Vaudreuil-Dorion dans certaines rues de la ville le 22 février 2026 conditionnellement à l'engagement, par l'organisme, d'assumer à ses frais, la sécurité et la signalisation appropriées;

QUE soient autorisés les parcours des 5 et 10 kilomètres et la fermeture de rues demandée;

QUE le Service des loisirs et de la culture ainsi que le Service des travaux publics assurent le soutien technique demandé lors de cet événement et consentent au prêt du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'événement, le tout pour une valeur approximative de 1 800 \$;

QU'un plan logistique soit approuvé par le Service des loisirs et de la culture;

QUE le coût des inscriptions des résidents âgés de 17 ans et moins ainsi que des employés de la Ville et leur famille soit remboursé au Club de course à pied Les Vadrouilleurs de Vaudreuil-Soulanges, et ce, sur présentation par ledit organisme, d'une preuve de vérification de l'identité des participants;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

25-12-0772 Dépôt / Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Le maire Paul Dumoulin, les conseillères Jasmine Sharma, Nancy Dallaire, Sarah Champagne et Vanessa Leduc ainsi que les conseillers Luc Marsan, François Séguin, Alexandre Ménard-Levasseur et John McRae déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

25-12-0773 Autorisation de signature / Entente de règlement hors tribunal / Acquisition par expropriation d'une partie du lot 1 673 993 / Aménagement d'un feu de circulation / Route Harwood / Entrée des employés de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que la Ville a exproprié une partie du lot 1 673 993, ayant une superficie de 145,7 mètres carrés, et ce, afin de sécuriser l'intersection créée pour l'entrée des employés de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Ville a versé au Tribunal administratif du Québec, pour le dossier portant le numéro SAI-M-343264-2505, la somme de 2 200 \$ à titre d'indemnité provisionnelle pour le compte de la partie expropriée;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée et la Ville ont convenu de régler l'indemnité d'expropriation pour une somme totale de 5 959,50 \$ en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT que les frais d'acquisition de cette partie de terrain incombent à la Société québécoise des infrastructures;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement hors tribunal avec la partie expropriée, ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville verse la somme de 3 759,50 \$ à la partie expropriée;

QUE toute somme déboursée par la Ville dans le cadre de la présente entente soit remboursée par la Société québécoise des infrastructures (SQI) conformément à sa lettre d'engagement datée du 29 janvier 2025 ainsi qu'à l'entente de collaboration entre la Ville, la SQI et le ministère des Transports et de la Mobilité durable signée le 20 mai 2025.

« ADOPTÉE »

25-12-0774 Autorisation de signature / Acquisition / Lots 2 727 626 et 2 727 627 / Logements abordables

CONSIDÉRANT la résolution 24-05-0402 aux termes de laquelle la Ville a imposé un avis de réserve sur les lots 2 727 626 et 2 727 627 à des fins de logement social, abordable et communautaire et de parc et espace vert;

CONSIDÉRANT que le propriétaire est disposé à vendre lesdits lots à la Ville pour le prix de 1 261 000 \$, lequel englobe la juste valeur marchande et les indemnités accessoires (dommages, troubles et ennuis), et ce, en plus du montant des taxes foncières portées au compte depuis l'inscription dudit avis de réserve;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition de gré à gré des lots 2 727 626 et 2 727 627 pour un prix de 1 261 000 \$ et que la date servant au calcul de l'ajustement des taxes foncières à l'acte de vente soit celle de l'inscription de l'avis de réserve;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir et tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

25-12-0775 Autorisation de signature / Servitude d'aqueduc et cession du réseau d'aqueduc / Partie du lot 6 529 222 / Parc industriel Henry-Ford

CONSIDÉRANT l'obligation du promoteur Développement rue Henry-Ford inc. de céder le réseau d'aqueduc et de consentir la servitude s'y rattachant à la Ville, et ce, conformément au protocole d'entente autorisé par le règlement n° 1763 et à la résolution 22-09-0715;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir avec le promoteur Développement rue Henry-Ford inc. relativement à la cession du réseau d'aqueduc et à l'établissement d'une servitude d'égout pluvial en faveur de la Ville, le tout conformément à la description technique préparée par Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, en date du 2 février 2023, sous le numéro 30 852 de ses minutes, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à cette cession et à cette servitude soient à la charge du promoteur.

« ADOPTÉE »

25-12-0776 Autorisation de signature / Acquisition / Rue de la Synergie et réseaux d'aqueduc et d'égouts / Lot 6 529 227

CONSIDÉRANT l'obligation du promoteur Développement rue Henry-Ford inc. de céder à la Ville, à titre gratuit, le lot 6 529 227 correspondant à l'emprise de la rue de la Synergie ainsi que les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial du parc industriel, et ce, conformément au protocole d'entente autorisé par le règlement n° 1763 et à la résolution 22-09-0715;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir la rétrocession d'une partie du lot 6 529 227, et ce, uniquement dans l'éventualité où la rue de la Synergie se prolonge et débouche sur le lot 3 976 923 ou sur la rue Henry-Ford;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir avec Développement rue Henry-Ford inc. relativement à l'acquisition de l'emprise de la rue de la Synergie sise sur le lot 6 529 227 ainsi qu'aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial du parc industriel, le tout à titre gratuit, ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à rétrocéder une partie du lot 6 529 227, ayant une superficie de 235,2 mètres carrés, comme établi au plan parcellaire préparé par Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, en date du 27 mars 2023, sous sa minute numéro 30 926, et ce, uniquement dans l'éventualité où la rue de la Synergie se prolonge et débouche sur le lot 3 976 923 ou sur la rue Henry-Ford.

« ADOPTÉE »

25-12-0777 Autorisation de signature / Renouvellement de bail / La Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel / Partie du lot 1 675 408

CONSIDÉRANT que le bail entre la Ville et La Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel pour la location d'une partie du lot 1 675 408 arrive à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de renouveler le bail pour une durée d'un an avec options de renouvellement;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec La Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, avec quatre périodes additionnelles d'un an, pour la location d'une partie du lot 1 675 408 ayant une superficie de 12 841,2 mètres carrés, tel qu'illustrée sur le plan de la description technique préparée par Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, datée du 27 février 2014 sous le numéro 13 506 de ses minutes, dossier R20960-2-5, et ce, pour un loyer annuel de 12 500 \$, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

25-12-0778 Avis de renouvellement de bail / Voie cyclable sur une partie de la rue Valois

CONSIDÉRANT que le bail entre la Ville et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique pour la location de la parcelle du lot 1 546 147, utilisée comme voie cyclable, d'une superficie approximative de 375 pieds carrés, arrive à échéance le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT que le présent bail prévoit une clause de renouvellement additionnelle de cinq ans aux mêmes termes et conditions et sur avis écrit du locataire au locateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le bail afin que soit maintenue la voie cyclable;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la greffière adjointe soit autorisée à transmettre à la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, pour et au nom de la Ville, un avis pour le renouvellement du bail pour la location de la parcelle du lot 1 546 147 utilisée comme voie cyclable, au point milliaire 19,50, subdivision Winchester, d'une superficie approximative de 375 pieds carrés, et ce, pour une période additionnelle de cinq ans;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

25-12-0779 Dépôt / Registre public des déclarations des élus

CONSIDÉRANT que l'article 13 du *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* (règlement n° 1815) oblige la greffière à tenir un registre public des déclarations de don, de marque d'hospitalité ou de tout autre avantage des élus;

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* oblige la greffière à déposer un extrait dudit registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre;

Le conseil prend acte du dépôt par la greffière de l'extrait du registre public des déclarations des élus, pour la période du 3 décembre 2024 au 1^{er} décembre 2025, lequel ne contient aucune déclaration.

25-12-0780 Dépôt / Liste des comptes / Période du 1^{er} au 14 novembre 2025

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés pour la période du 1^{er} au 14 novembre 2025 totalisant un montant de 10 280 610,13 \$.

25-12-0781 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1841-01 / Plans et devis, surveillance, honoraires professionnels et travaux connexes / Mise à niveau des automates et SCADA à l'usine de filtration et d'épuration / Augmentation de la dépense et l'emprunt / Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales approuvait, en date du 13 novembre 2025, le Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 1841 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 949 000 \$ (règlement n° 1841-01);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par la ministre des Affaires municipales, soit 949 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou la trésorière adjointe soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

25-12-0782 Assurances générales 2026 / FQM Assurances inc.

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de FQM Assurances inc.;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par FQM Assurances inc. pour la couverture de risques en matière d'assurances générales avec la police « La Municipale »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la proposition déposée par FQM Assurances inc. pour la couverture de risques en matière d'assurances générales, et ce, au coût de 1 266 478,63 \$, incluant les taxes applicables, pour la période du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026;

QUE le trésorier soit autorisé à faire le paiement de la prime annuelle 2026 et des différents avenants qui peuvent survenir en cours d'année, et ce, au moment opportun.

« ADOPTÉE »

25-12-0783 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 18 novembre 2025 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

25-12-0784 Service des travaux publics / Embauche / Contremaître - Voirie et signalisation

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 24 novembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M. Patrick Lacombe au poste régulier de contremaître – Voirie et signalisation au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics, et ce, à compter du 5 janvier 2026, au salaire prévu à l'annexe B (classe 14 – échelon 4) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Lacombe ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Lacombe.

« **ADOPTÉE** »

25-12-0785 Octroi de contrat / 401-120-25-42 / Fourniture de services de maintenance et de soutien technique des logiciels de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que le contrat de maintenance et de soutien technique des logiciels de la bibliothèque se termine le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de services et la déclaration de détention d'exclusivité de Inmedia Technologies pour la maintenance et le soutien technique des logiciels de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application de l'article 573.3 paragraphe 6 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre de services déposée par Inmedia Technologies pour le renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique des logiciels de la bibliothèque, et ce, pour un montant total de 116 721,74 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document contractuel n° 401-120-25-42;

QUE le contrat soit effectif du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

« **ADOPTÉE** »

25-12-0786 Octroi de contrat / 401-120-25-46 / Contrat de support – Aveva Flex (usines de filtration et d'épuration)

CONSIDÉRANT la soumission de Corporation Cimsoft (Aveva Flex) et sa déclaration de détention d'exclusivité;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application de l'article 573.3 paragraphe 6 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Corporation Cimsoft pour le contrat de support – Aveva Flex des usines de filtration et d'épuration, et ce, pour un montant total de 212 082 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document contractuel n° 401-120-25-46;

QUE ce contrat soit effectif du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

« **ADOPTÉE** »

25-12-0787 Octroi de contrat / 401-120-25-52 / Contrat d'entretien et de soutien annuel de divers modules et applications de PG solutions

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien et de soutien annuel (CESA) avec PG Solutions se termine le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT les offres de service de PG Solutions pour divers modules et applications et sa déclaration de détention d'exclusivité;

CONSIDÉRANT ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application de l'article 573.3 paragraphe 6 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée les offres déposées par PG Solutions pour le renouvellement de contrat d'entretien et de soutien annuel de PG solutions pour divers modules et applications, et ce, pour un montant total de 202 665 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document contractuel n° 401-120-25-52;

QUE le contrat soit effectif du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

« ADOPTÉE »

25-12-0788 Autorisation de signature / Annexe au protocole d'entente concernant la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes / Modalités de financement et de partage des coûts d'investissement / Travaux majeurs

CONSIDÉRANT que la Ville et le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) sont liés par une entente intervenue en 1985, puis prolongée en 1995 et 2010, relative au financement et à l'utilisation de la piscine intérieure du campus de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que ladite entente est toujours en vigueur et lie les parties jusqu'au 15 janvier 2034;

CONSIDÉRANT que le Plan pluriannuel d'investissement 2025–2030, préparé par le CSSTL, prévoit la réalisation de travaux de maintien d'actifs à la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes, notamment le remplacement du système de ventilation, des génératrices, de composants du système de traitement de l'eau, la réfection de composants de l'enveloppe du bâtiment, ainsi que d'autres interventions structurales et fonctionnelles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les modalités de partage des coûts afférents à ces investissements, afin d'assurer une répartition équitable et conforme à l'esprit de partenariat entre les parties;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la Ville pour les travaux de rénovation majeure sera financée par un règlement d'emprunt;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'annexe au protocole d'entente concernant la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes ainsi que tout autre document utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

25-12-0789 Soutien financier / Politique de reconnaissance des organismes

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes pour son projet de camps de jour spécialisés;

CONSIDÉRANT que Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges est un organisme accrédité offrant des services visant à répondre aux besoins des personnes de 4 à 21 ans vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, avec ou sans déficience physique;

CONSIDÉRANT que 55 % de la clientèle qui fréquente le camp de jour spécialisé du Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges provient de la Ville;

CONSIDÉRANT que Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges demande un soutien financier de 30 000 \$ pour maintenir son service de camps de jour spécialisés;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 30 000 \$ soit versé à Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges à titre de soutien financier pour son projet de camps de jour spécialisés.

« ADOPTÉE »

25-12-0790 Remboursement / Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que les preuves d'inscription ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications nécessaires ont été effectuées;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes appropriées soient remboursées aux organismes conformément au tableau suivant :

Organisme	Discipline	Saison	Montant
Ringuette Les 4 Cités	Ringuette	2025-2026	750 \$
Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion	Hockey	2025-2026	1750 \$
Club de volleyball Citadins	Volleyball	2025-2026	6 259,65 \$
Association Régionale de Badminton du Sud-Ouest	Badminton	Automne 2025	75 \$
Club de tennis de Vaudreuil-Dorion	Tennis	Automne 2025	399,53 \$
Ultimate Vaudreuil-Dorion	Ultimate frisbee	Automne 2025	677,52 \$
Club de patinage artistique régional de Vaudreuil	Patinage artistique	2025-2026	45 672,50 \$
Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs	Patinage de vitesse	2025-2026	7 500 \$

« ADOPTÉE »

25-12-0791 Octroi de contrat / 401-120-25-41 / Test annuel NFPA et service de réparations – véhicule d'élévation (camion échelle d'incendie)

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour la réparation de véhicules;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé le contrat à Thibault & Associés inc. (2968-8280 Québec inc.) pour le test annuel NFPA et service de réparations – véhicule d'élévation (camion échelle d'incendie), et ce, pour un montant de 52 246,50 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services en fonction des prix unitaires de la grille de tarification de l'adjudicataire jusqu'à concurrence des montants prévus au budget.

« ADOPTÉE »

25-12-0792 Octroi de contrat / 401-120-26-01 / Services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet de conclure une entente pour la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif (OBNL) sans procéder par un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé annuellement, depuis 2017, des contrats de services de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux à l'OBNL Placement Potentiel inc. et que la qualité des services est satisfaisante;

CONSIDÉRANT que la nature de la mission sociale de l'entreprise Placement Potentiel inc. est de fournir des opportunités d'emploi durables et adaptées aux personnes qualifiées ayant des handicaps qui, autrement, rencontreraient des difficultés à s'intégrer au marché du travail régulier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par l'organisme Placement Potentiel inc. pour les services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux, et ce, pour un montant total de 165 286,50 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document contractuel n° 401-120-26-01;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit effectif du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.

« ADOPTÉE »

25-12-0793 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-50 / Location et entretien de toilettes chimiques

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la location et entretien de toilettes chimiques, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 7 novembre 2025 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-25-50;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour la location et entretien de toilettes chimiques, et ce, pour un montant de 86 090,30 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-25-50;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

25-12-0794 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-56 / Collecte et transport de résidus organiques – conteneurs semi-enfouis à sac

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la collecte et transport de résidus organiques – conteneurs semi-enfouis à sac, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 10 novembre 2025 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-25-56;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Environnement routier NRJ inc., pour les services de collecte et transport de résidus organiques – conteneurs semi-enfouis à sac, et ce, pour un montant de 50 170 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-25-56;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2026, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

25-12-0795 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-53 / Fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 11 novembre 2025 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 17 novembre 2025;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Longus Équipement inc., pour la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse de marque Case, modèle 580SN WT, année 2025 neuve, équipée d'un système de graissage automatique, et ce, pour un montant totalisant 247 242 \$, taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-25-53;

QUE soit acceptée l'offre de rachat d'une chargeuse-rétrocaveuse, modèle 580SN WT, pour un montant de 30 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

25-12-0796 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-25-64 / Services d'un plombier/égoutier – travaux sur demande

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services d'un plombier/égoutier – travaux sur demande, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-25-64;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Roland Bourbonnais ltée, pour les services d'un plombier/égoutier – travaux sur demande, et ce, pour un montant de 46 570 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-25-64;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2026, avec une possibilité d'une année optionnelle.

« ADOPTÉE »

25-12-0797 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-41 / Services professionnels en architecture pour la réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment au 51, rue Jeannotte

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en architecture pour la réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment au 51, rue Jeannotte, neuf soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 31 octobre 2025, immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-25-41;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 18 novembre 2025;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence ARTEFAC Architecture, pour les services professionnels en architecture pour la réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment au 51, rue Jeannotte, et ce, pour un montant de 93 700 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services en fonction des prix unitaires de la grille de tarification de l'adjudicataire jusqu'à concurrence des montants prévus au budget;

QUE, dans l'attente de l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt pour ce projet, ce contrat et tout ordre de changement dûment autorisé, soit financé par une affectation du surplus accumulé affecté – serv. prof. projets PQI aux activités d'investissement;

QUE dès l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt, le surplus accumulé affecté - serv. prof. projets PQI soit remboursé par le règlement d'emprunt dans les limites prévues à la Loi.

« ADOPTÉE »

25-12-0798 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-R1841.05 / Travaux de mise à niveau des automates et SCADA aux usines de filtration et d'épuration

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de mise à niveau des automates et du SCADA aux usines de filtration et d'épuration, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 11 septembre 2025 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-25-R1841.05;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Filtrum inc., pour les travaux de mise à niveau des automates et du SCADA aux usines de filtration et d'épuration, et ce, pour un montant de 1 589 800 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-25-R1841.05;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

25-12-0799 Ouverture / Rue de la Synergie / Lot 6 529 227 / Parc industriel Henry-Ford

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie de la rue de la Synergie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter l'ouverture de cette rue sise sur le lot 6 529 227;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la rue de la Synergie sise sur le lot 6 529 227 soit décrétée ouverte en date la publication au Registre foncier du Québec de l'acte d'acquisition.

« ADOPTÉE »

25-12-0800 Officialisation / Arrêts obligatoires / Rue de la Synergie

CONSIDÉRANT la résolution 25-12-0799 décrétant l'ouverture de la rue de la Synergie;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue de la Synergie, aux endroits illustrés sur le croquis de signalisation n° séquentiel 2834334, préparé par la division – Génie en date du 20 novembre 2025;

QUE le Service du génie et de l'environnement soit mandaté afin d'informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

25-12-0801 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 11 à 20 / Appel d'offres n° 401-110-24-R1840.03 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement du parc Bourget

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Bourget (appel d'offres n° 401-110-24-R1840.03) comprenant les ordres de changement n°s 11 à 20 totalisant un montant de 16 054,69 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

25-12-0802 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1783.03 / Services professionnels / Travaux de réaménagement de la route De Lotbinière

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre des travaux de réaménagement de la route De Lotbinière (appel d'offres n° 401-110-23-R1783.03) comprenant les ordres de changement n°s 1 et 2 totalisant un montant de 36 400 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

25-12-0803 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 32 à 34 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1779.02 / Entrepreneur général / Travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et de travaux connexes à l'usine de filtration (appel d'offres n° 401-110-22-R1779.02) comprenant les ordres de changement n°s 32, 33 et 34 totalisant un montant de 10 568,70 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

25-12-0804 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 1 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-25-R1775.02 / Entrepreneur général / Réaménagement d'une partie de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre du réaménagement d'une partie de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau (appel d'offres n° 401-110-25-R1775.02) comprenant les ordres de changement n°s 1 à 4 totalisant un montant de 38 898,30 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

25-12-0805 Dépôt / Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 19 novembre 2025

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 19 novembre 2025.

25-12-0806 PIIA / 52, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Rénovation extérieure, agrandissement de la terrasse et concept d'affichage / Lot 2 437 688 / Zone C3–302 (zone projetée : CRE-222) / CCU n° 25-11-0088

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 52, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-11-0088 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 19 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 52, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au projet de rénovation extérieure, à l'agrandissement de la terrasse et au concept d'affichage, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 novembre 2025.

« ADOPTÉE »

25-12-0807 PIIA / 493, boulevard Harwood / Nouvelle enseigne au mur et modification à la couleur du revêtement extérieur / Lot 1 544 687 / Zone P2-761 (zone projetée : MXU-737) / CCU n° 25-11-0089

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 493, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-11-0089 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 19 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 493, boulevard Harwood, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à une nouvelle enseigne au mur et une modification à la couleur du revêtement extérieur, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 novembre 2025.

« ADOPTÉE »

25-12-0808 Dépôt de candidature / Participation au projet-pilote de modernisation du service 3-1-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT qu'en 2013, la Ville a intégré dans son protocole d'intervention les plaintes relatives aux infractions à la réglementation municipale d'intérêt général, assurant leur prise en charge par la patrouille municipale;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, une entente complémentaire est venue renforcer ce dispositif en offrant un service 3-1-1 disponible en tout temps;

CONSIDÉRANT qu'en 2024, le service a traité 1 880 appels, dont 1 064 pris en charge par la patrouille municipale et en date du 31 octobre 2025, on dénombrait déjà 2 083 appels, dont 765 gérés par la patrouille;

CONSIDÉRANT que la Ville est l'une des plus grandes utilisatrices du service;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de moderniser son centre d'appels 3-1-1 en y intégrant de nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle;

CONSIDÉRANT l'opportunité de participer au projet pilote de modernisation du service 3-1-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville soumette sa candidature pour participer au projet pilote de modernisation du service 3-1-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

QUE la directrice du Service de l'aménagement du territoire soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

25-12-0809 Retrait de la Ville / Avis d'intention de déclaration de compétences sur certains articles du régime permanent – Décret n° 719-2025 / MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que la Ville réalise un contrôle environnemental du territoire rigoureux en ce qui concerne les milieux hydriques en général, les cours d'eau et les bandes riveraines, et ce, avant l'entrée en vigueur des règlements en matière de gestion des zones inondables, des rives et du littoral;

CONSIDÉRANT que la Ville déploie des efforts considérables pour sensibiliser et conseiller les citoyens sur l'aménagement des rives et des zones inondables;

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} mars 2022, date d'entrée en vigueur du nouveau Régime transitoire, la Ville a pris en charge le traitement et l'émission de permis pour la construction ou remplacement des ponceaux d'une ouverture entre 1,2 et 4,5 mètres de diamètre;

CONSIDÉRANT que la Ville juge opportun d'exercer son droit de retrait à l'égard de l'avis d'intention de déclaration de compétence sur certains articles du règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans les milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations, comme le prévoit la résolution 25-10-22-15 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville exerce son droit de retrait à l'avis d'intention de déclaration de compétence sur certains articles du règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans les milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations, et ce, conformément à la résolution 25-10-22-15 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

25-12-0810 Autorisation / Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs / Article 128.7 de *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* / Réhabilitation du quai Esther-Blondin

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise en vertu de l'article 128.7 de *la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* pour le projet de réhabilitation du quai Esther-Blondin;

CONSIDÉRANT la résolution 24-04-0273, par laquelle a été adjugé le contrat de services professionnels de validation du concept final, préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réhabilitation du quai Esther Blondin, incluant l'obtention des autorisations environnementales ministérielles, à la firme Les Services EXP inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Les Services EXP inc. soit autorisée à déposer et signer toute demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, en lien avec le projet de réhabilitation du quai Esther-Blondin.

« ADOPTÉE »

25-12-0811 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-R1827.17 / Services professionnels / Élaboration des plans et devis, obtention des autorisations et surveillance des travaux / Plan de stabilisation des berges à risque

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis, incluant l'obtention des autorisations et la surveillance des travaux, dans le cadre du Plan de stabilisation des berges à risque à Vaudreuil-Dorion, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 5 novembre 2025 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-25-R1827.17;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 13 novembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Terraformex Canada inc., pour les services professionnels liés à l'élaboration des plans et devis, incluant l'obtention des autorisations et la surveillance des travaux, dans le cadre du Plan de stabilisation des berges à risque à Vaudreuil-Dorion, et ce, pour un montant de 523 780 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services en fonction des prix unitaires de la grille de tarification de l'adjudicataire jusqu'à concurrence des montants prévus au budget;

QUE ce contrat et tout ordre de changement dûment autorisé soient financés par le règlement d'emprunt parapluie n° 1857.

« ADOPTÉE »

25-12-0812 Adoption / Règlement n° 1865 / Contrôle intérimaire / Interdiction de certaines activités et limitation de la construction / Secteur du PPU du Pôle santé

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1865 a été adopté à une séance tenue le 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1^{er} décembre 2025 à 18 h 30;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1865 intitulé :

« Règlement de contrôle intérimaire interdisant certaines activités et limitant la construction dans le secteur du plan particulier d'urbanisme du Pôle santé ».

« ADOPTÉE »

25-12-0813 Adoption / Règlement n° 1867 / Prévention des incendies

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1867 a été déposé à une séance tenue le 17 novembre 2025;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1867 intitulé :

« Règlement sur la prévention des incendies ».

« ADOPTÉE »

**25-12-0814 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1868 /
Participation financière de la Ville / Réalisation de travaux de maintien
d'actifs prévus en 2026 pour la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes
partagée avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs**

Le conseiller John McRae dépose le projet de règlement n° 1868 autorisant une participation financière et un emprunt de 640 000 \$ pour la quote-part de la Ville dans la réalisation de travaux de maintien d'actifs prévus en 2026 pour la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes partagée avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

25-12-0815 Autorisation de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'autorisation accordée par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 19 novembre 2025.

« ADOPTÉE »

25-12-0816 Période de questions – Élus

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au conseil.

La conseillère Sarah Champagne remercie ses collègues qui, comme elle, portent le ruban blanc, symbole international de la lutte contre les violences faites aux femmes, pour la campagne qui a lieu chaque année du 25 novembre au 6 décembre. Elle rappelle que l'organisme Hébergement La Passerelle existe pour fournir un support aux femmes victimes de violence conjugale. Elle invite les citoyens à venir à l'école Brind'Amour les 5 et 6 décembre prochain pour le traditionnel marché de Noël.

Le conseiller John McRae présente ses bon coup et coup de cœur. Il a choisi l'équipe – Égout et aqueduc du Service des travaux publics comme bon coup pour la réparation d'une conduite majeure sur Saint-Charles et la soirée des 15 ans du Carrefour de l'Espoir comme coup de cœur. Il remercie Huguette et Jean-Luc Ouellet qui supportent cet organisme Carrefour de l'Espoir depuis le début.

La conseillère Jasmine Sharma invite les citoyens au marché de noël du Chartwell samedi de 10h à 16 h. En réponse aux citoyens qui se demandent pourquoi l'aménagement de la halte hivernale n'est pas entamé, elle rappelle qu'une partie de cette dernière sera déplacée au Pôle municipal. En collaboration avec la conseillère Vanessa Leduc, elle présentera une série de rencontres avec la population ayant pour titre « Agora citoyenne » et la première rencontre, qui se tiendra le 14 décembre, aura comme thématique le Fonds communautaire Écoprojets. Les organismes L'Atelier Paysan et Effet Papillon seront présents.

La conseillère Nancy Dallaire mentionne sa participation avec sa collègue Sarah Champagne à la Guignolée la fin de semaine dernière. 32 500 \$ ont déjà été ramassés à ce jour et la Guignolée se poursuit jusqu'au 31 décembre. Chaque geste fait une grande différence pour ceux qui ont besoin.

La conseillère Vanessa Leduc rappelle aux citoyens que le courrier des lutins est au Pôle municipal cette année et que toutes les informations sont sur le site web de la Ville. Elle invite les citoyens à suivre sa Page Facebook.

25-12-0817 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-12-0818 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 16 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Paul Dumoulin, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière